

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

|                                      |          |        |        |
|--------------------------------------|----------|--------|--------|
|                                      | 3 mois   | 6 mois | 1 an   |
| CAHORS ville.....                    | 3 fr.    | 5 fr.  | 8 fr.  |
| LOT et Départements limitrophes..... | 3 fr.    | 5 fr.  | 9 fr.  |
| Autres départements.....             | 3 fr. 50 | 6 fr.  | 11 fr. |

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (de ligne)..... 25 cent

RÉCLAMES..... 50 cent

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

### Les Congrès. — Krachs sucriers. — Le Conflit entre le Maroc et la France.

Les Congrès se succèdent et ce sont leurs discussions et leurs vœux qui, pendant les vacances parlementaires, tiennent lieu d'agitation politique, agitation nécessaire à une démocratie.

C'est la Libre-Pensée qui, cette semaine, a occupé le principal rôle. Les organisateurs du mouvement qui a abouti à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, sont fiers du grand rôle qu'ils ont joué depuis six ans. Chaque année ils se réunissent en Congrès à Paris et discutent les questions les plus brûlantes, portées à l'ordre du jour de l'opinion publique.

Cette fois on devait beaucoup parler du pacifisme et par conséquent du patriotisme et un peu de la morale sans Dieu. Finalement c'est ce dernier sujet qui a été le plus développé parce qu'il est théorique et l'on a un peu délaissé l'autre à cause de l'apreté des discussions et aussi des préjugés de la foule.

Les krachs sucriers se succèdent à la Bourse du commerce de Paris. Après le krach de M. Jaluzot pour 15 millions, c'est M. Cronier, le roi du sucre et des raffineries françaises qui vient de se suicider après avoir englouti dans des spéculations près de 100 millions.

Et de tous côtés, les conséquences de cette faillite, amènent des déconfitures de petites banques partielles.

Le conflit entre la France et le Maroc est terminé. Non seulement le sultan a remis en liberté Bou-M'zian, le sujet algérien emprisonné contrairement aux lois françaises de protection, mais il a accordé satisfaction sur le reste des demandes faites par le représentant de la France.

Le conflit est donc terminé.

### A L'ÉTRANGER

#### La paix Russe-Japonaise. — En Alsace.

La paix entre Russes et Japonais est définitivement signée et les termes du traité ont été publiés. Le sens général des concessions est bien celui que l'on avait prévu.

Il n'est pas niable que les Russes remportent à Portsmouth un succès auquel ils ne s'attendaient pas eux-mêmes et qui peut-être même pourrait bien contrarier certains milieux réactionnaires de Saint-Petersbourg.

On peut affirmer en tout cas que ce succès relatif, sur la question d'indemnité surtout, les Russes le doivent moins à l'habileté et au désir personnel de leur plénipotentiaire en chef, M. Witte, qu'à la ferme volonté pacificatrice du président Roosevelt et à la sagesse inspirée par des sentiments d'humanité et de civilisation du Mikado.

Peut-être aussi faut-il faire entrer en ligne de compte le traité d'alliance anglo-japonais conclu ces jours derniers et qui semble avoir pesé sur la volonté des plénipotentiaires japonais.

En Alsace s'est tenu le congrès des catholiques allemands dont on sait l'importance politique au Reichstag, par suite de la tactique conservatrice de l'empereur actuel. Les catholiques alsaciens se sont ralliés à la politique du centre, protégé par Guillaume II et les autorités. Ils n'ont pas protesté lorsque le congrès a envoyé à Berlin un télégramme dans lequel « conformément à la parole de l'apôtre, il dépose aux pieds du trône de Sa Majesté son inébranlable fidélité qui repose sur sa foi religieuse ».

L'acceptation de cette promesse indique qu'un grand pas a été fait vers la germanisation de ce pays d'empire.

## APRÈS LA PAIX

Malgré les dépêches les plus contradictoires, malgré toutes les nouvelles pessimistes, malgré les innombrables interviews, malgré les déclarations tendancieuses de diplomates, qui semblaient avoir totalement oublié que le silence est d'or, surtout en matière diplomatique, malgré le fameux « tout est rompu mon genre » plusieurs fois sur le bout des lèvres des représentants des deux pays, le monde de la Bourse, depuis l'ouverture des négociations n'a jamais douté du résultat pacifique de la Conférence de Portsmouth. On a toujours été convaincu qu'au dernier moment l'une des deux puissances céderait, mais on était plus porté à croire que ce serait la Russie, du moment où l'accord ne dépendait plus que d'une question d'argent. C'est le seul bruit sur lequel le marché s'est trompé, et, comme de juste la nouvelle que le Japon abandonnait sa demande d'indemnité a surpris tout le monde, cette surprise a été si grande que tout de suite le bruit a couru qu'en dehors du traité officiel, il y avait un traité secret par lequel le Japon recevrait certaines compensations d'argent.

C'est là une erreur, il n'y a point de traité secret, et le Japon ne reçoit aucune indemnité de guerre sous une forme détournée quelconque. Mais il y a eu des dessous des plus intéressants, et c'est commettre une grosse erreur que de dire, comme certains journaux le prétendent, que la Russie a remporté à Portsmouth une grande victoire. Une défaite serait plus juste.

L'attitude de l'empereur Guillaume et de la presse allemande, depuis la fameuse entrevue des deux empereurs, ne peut permettre le doute sur les conseils donnés par le Kaiser au Tsar, malgré le télégramme qu'il lui a adressé pour le féliciter d'avoir conclu la paix. Ne faut-il pas faire bonne figure contre mauvaise fortune? Hanté par son idée du péril japonais, l'empereur Guillaume avait conseillé la continuation de la guerre à outrance; et malgré les démentis officiels, les instructions envoyées, après l'entrevue des deux empereurs, à M. de Witte différaient complètement de celles qu'il avait reçues en parlant. L'habileté du plénipotentiaire russe consista alors à céder sur des points secondaires, mais à n'accepter sous aucun prétexte, celle des conditions dont le Japon semblerait faire une question *sine qua non* pour la conclusion de la paix.

Dès les premiers jours, cette question *sine qua non* parut être celle de l'indemnité. Et c'est précisément parce qu'à Tokio on connaissait parfaitement les intentions réelles du Tsar, et son désir intime de continuer la guerre à outrance, dans l'espoir qu'une grande victoire de Linievitch en Mandchourie relèverait son prestige russe, que le Mikado prit subitement la grande résolution de renoncer à l'indemnité de guerre, imposant ainsi la paix à son adversaire, après avoir obtenu, en somme, plus d'avantages qu'il n'avait osé l'espérer au début de la guerre.

Et que l'on ne croit pas que ce soit là une histoire inventée de toutes pièces. Il suffit de lire les journaux russes qui reçoivent les inspirations de la cour déguisant mal leur colère, pour se rendre compte de son entière véridité.

L'annonce de la renonciation par le Japon à sa demande d'indemnité a produit dans l'entourage du Tsar l'effet d'une grenouille tombant dans une mare. A-t-on jamais vu la nouvelle de la cessation d'une guerre reçue aussi froidement qu'elle l'a été à Saint-Petersbourg? A-t-on jamais vu le rétablissement de la paix obtenue dans des conditions aussi avantageuses, en somme, pour la partie vaincue, reçu avec un dépit pareil à celui que manifestent ostensiblement les Russes?

Dans l'Europe entière c'est une explosion de joie; à Saint-Petersbourg c'est un ressentiment si grand qu'on

ne peut le cacher, contre le président Roosevelt, qui par sa généreuse intervention et ses sages conseils, écoutés du Japon, a mis fin à cette guerre barbare!

Donc la paix est faite; et le monde des affaires est débarrassé de ce cauchemar qui l'étreignait depuis dix-huit mois. C. R.

## Causeries

### SUR L'ÉGLISE, LE SOCIALISME, LA PATRIE, etc.

VIII

Nous résolumes, ce matin-là, mon ami Dargy et moi, de retourner à Port-Royal-des-Champs. C'est un pèlerinage que nous avions coutume de faire au printemps; il nous parut bon de le recommencer, cette fois, en hiver, saison plus harmonieuse.

Il faisait très froid. Sous nos pas accélérés le sol durci par la gelée sonnait.

En quittant Saint-Rémy-les-Chevreuses, nous nous engageâmes vivement dans un vallon qui devient, à mesure qu'on avance, de plus en plus étroit, de plus en plus recueilli, de plus en plus fermé aux vains bruits du monde: paysage intérieur, s'il en fut, où l'on pénètre d'un pas ému, comme dans l'intimité d'une âme vivante.

Et Dargy me disait:

« Voyez, mon ami, combien les austerités hivernales de ces bois s'accroissent merveilleusement avec les rigueurs de ces vieux jansénistes qui dressaient vers le ciel leurs âmes rigides comme des cimes hautes et dépouillées.

La vie de ces hommes vous paraît pauvre, à vous qui parlez volontiers du développement intégral de l'être et qui protestez avec quelque véhémence contre les mutilations que fait subir à la nature l'ascétisme et la discipline chrétienne.

Mais cette pauvreté, ami, n'est qu'apparence, aussi bien que celle de ces branches qui dérobent sous leur maigre nudité les puissances secrètes d'une vie surabondante.

Ces âmes furent, en vérité, les plus riches du monde; seulement leur richesse fut intérieure. Nulle, je vous le dis, n'aima comme elles aimèrent, et ce n'est point un hasard si le plus tendre des poètes grandit dans ce vallon où prièrent tant d'âmes dévotes et tremblantes.

Vallon sacré, dont le charme est d'autant plus pénétrant qu'il est moins extérieur, je subis, pauvre âme vacillante, l'enchantement de votre passé; Saint-Cyran, pensée hardie; Singlin, directeur prudent; Pascal, grande âme ardente; Hamon, doux médecin, ô solitaires, pardonnez-moi de fouler sous mes pieds profanes la terre sainte où vous vécîtes!

Ainsi parlait Dargy et je me laissais gagner à la douce exaltation de cette âme juvénile et sérieuse.

« Mon ami, lui dis-je, je sens comme vous; comme vous, dans ce vallon j'ai l'âme nostalgique. Il est bien vrai que dans l'humilité glorieuse de ce coin de l'Île-de-France, s'épanouit jadis une fleur unique de vie intérieure.

De cette fleur soyez persuadé que je sais tout le prix et je regrette, moi aussi, le parfum subtil qu'elle exhale et dont on respire encore ici l'odorant souvenir.

Car bien que je me pique de modernité, il faut que je l'avoue: quelque chose manque à nos doctrines d'aujourd'hui.

Il n'y a de détruit, a dit un sage, ce qui est remplacé. Or sur un point, du moins, le christianisme n'est point remplacé.

Quand le monde social, tout entier, se sécularise, la vie intérieure risque de demeurer chrétienne.

En parlant ainsi, mon ami, je songe au socialisme puisqu'aussi bien

il n'existe pas, à l'heure actuelle, j'allais dire d'autre religion, disons simplement d'autre doctrine, qui prétende discipliner non seulement le citoyen, mais l'individu, et impliquer non seulement une politique, mais une morale et une philosophie.

M. Jaurès, dont vous n'ignorez point que je l'admire, a consacré jadis des articles éloquentes et sensés à démontrer que le socialisme n'était que l'épanouissement naturel de l'individualisme.

L'idée est belle, je la crois juste; mais je crains qu'elle ne soit, dans l'état actuel, qu'une espérance.

Georges DELVIL.

## Les troubles en Russie

### Situation grave à Bakou

Les dernières nouvelles reçues de Bakou confirment les informations précédentes. Toutes les usines de pétrole auraient été complètement détruites par les incendies.

Le prix de tous les produits de naphte a subi, à Tiflis, une hausse considérable.

La lutte entre les insurgés et les troupes avait commencé hier dans la région des exploitations. Croissant d'intensité, elle s'est étendue bientôt jusque dans la ville.

Le gouverneur de Bakou envoie à Tiflis une dépêche urgente dans laquelle il annonce que ses troupes sont cernées par les Tartares et qu'elles seront infailliblement écrasées si on ne lui envoie pas des secours immédiats.

### Quarante fontaines de Naphte brûlées

Un télégramme annonce que les sources de naphte à Balachany, Sabuntzchi et Romany ont brûlé jusqu'à extinction totale, et qu'à Bibiebat, d'autre part, l'incendie dure encore. Au total, quarante fontaines de naphte de la Firme Nobel ont été détruites.

Les commerçants de naphte présents à Saint-Petersbourg ont décidé de prier le tsar d'ordonner que d'énergiques mesures soient prises pour conjurer la crise qui menace toute la Russie par suite de la catastrophe de Bakou. La Douma municipale prend déjà les mesures nécessaires pour remplacer dans le service des eaux le chauffage au naphte par le chauffage au charbon.

## GAUD ET TOQUÉ

Gaud et Toqué, les deux scélérats qui commirent les atrocités que l'on connaît dans nos colonies africaines, viennent d'être punis de cinq ans de réclusion.

Quand on songe à leurs crimes, on ne peut s'empêcher de trouver que ce châtement est léger, en comparaison de la faute, et l'on se demande quelles circonstances atténuantes on a pu trouver pour adoucir la condamnation.

Si insuffisant qu'il soit, l'exemple ne sera sans doute pas perdu. Il n'est pas mauvais que les populations désormais soumises à la France soient convaincues qu'elles ont eu beaucoup de profit à changer de maîtres, et qu'elles sont soustraites maintenant aux barbaries qu'elles subissaient autrefois.

Cette triste affaire doit avoir aussi une autre conséquence. Il y a longtemps qu'on sait que notre organisation coloniale laisse à désirer. Elle compte beaucoup trop de fonctionnaires animés d'un fâcheux esprit, et qui ont une tendance marquée à se montrer arrogants et durs envers les indigènes, jaunes ou noirs.

Ces agents de la France en sont encore à la conception des anciens commandeurs des plantations de l'Amérique du Sud. Ils ne comptent que sur le bâton et s'imaginent qu'il vaut mieux être craint qu'aimé.

C'est une erreur. Chez les hommes froids et réfléchis, elle peut ne présenter qu'un mince danger. Chez un Gaud, chez un Toqué, ou un Liégot,

elle dégénère vite en cruauté, en folie meurtrière.

Nous aimons à nous vanter de notre civilisation et de la douceur de nos mœurs. Raison de plus pour que nous ne devenions pas des sauvages dans nos colonies.

## Une Maison malpropre

Les histoires d'autrefois sont bien jolies, mais, quand on les examine d'un peu près, on s'aperçoit que celles d'aujourd'hui les valent bien.

Il suffit d'ouvrir un journal pour y rencontrer quotidiennement trois ou quatre faits divers dont le moindre est plus palpitant à lui tout seul que dix drames de Shakespeare.

Mais à quoi bon essayer de faire admettre ces grandioses vérités par mes contemporains?

Leur siège est aussi solidement fait que celui de ce digne abbé Vertot, qui écrivait l'histoire au petit bonheur, et se refusait ensuite à rectifier ses fantaisistes récits.

C'est pourquoi je ne m'attarderais pas à démontrer que ce vieux grognon de Capulet, ce gros lourdaud de Marcutio, la bêtante Juliette et le larmoyant Roméo me paraissent bons à mettre de côté, dans le panier des vieilles lunes.

Si j'essayais cela, je me ferais huer par la foule indignée, surtout au lendemain du jour où la municipalité de Vêrone, qui n'a évidemment rien de mieux à faire des deniers publics, vient d'acheter 15.000 francs la maison où la divine Juliette confondit jadis le chant de l'oiseau du matin avec les murmures galants du loup qu'elle venait de voir.

Il paraît que ce logis historique et sentimental est dans un état lamentable: le rez-de-chaussée servait d'écurie et la cour de remise les jours de marché, ce qui n'avait pas peu contribué à lui enlever tout cachet poétique.

On va s'empresseur de restaurer le vieil immeuble — mais ce qu'on ne pourra pas faire ce sera lui donner le caractère historique qui, dit-on, lui manque un peu.

Si bien que cette maison malpropre, achetée deux fois plus cher qu'elle ne vaut, n'est peut-être pas celle où Mlle Capulet eut une douce faiblesse pour le jeune Montaigu.

Mais qu'importe?

Tout n'est qu'illusion, ici-bas!

Nous admirerons de confiance la demeure de l'amante exquise que fut Juliette, tout en nous réjouissant de l'heureux décès des deux jeunes gens.

En somme, si ces petits amoureux n'étaient pas morts au commencement de leur roman, ils n'auraient offert aucune espèce d'intérêt.

Roméo serait peut-être devenu joueur, ivrogne et débauché...

Et, beaucoup plus tard, la suave Juliette eût été une grosse vieille bonne femme bouffie, avec trois dents noires et une mauvaise haleine.

## La paix russe-japonaise

### L'Impression au Japon

A la suite d'une campagne vigoureuse entreprise en faveur de la paix par les journaux conservateurs gouvernementaux, et après un examen plus réfléchi de la situation, une certaine réaction se manifeste dans le public.

Il n'est pas douteux, cependant, que la nation tout entière est profondément désappointée du résultat des négociations.

D'aucun point de l'empire on ne signale de réjouissance à l'occasion de la paix.

La réaction demande la punition des personnes responsables du compromis intervenu. On donne comme inévitable la démission du cabinet Katsura.

### L'Émeute à Tokio

L'attaque du bureau du *Kokumin* a été suivie d'émeute grave. La population a attaqué et a brûlé la résidence

officielle, située entre le club de la noblesse et le palais impérial, et en face le parc d'Hibiya, qui était le centre des troubles.

Pendant toute la journée, des manifestations menaçantes avaient été faites dans le voisinage des résidences officielles du comte Katsura, premier ministre, et du baron Komura, ministre des affaires étrangères et plénipotentiaire. Néanmoins, la police réussit à empêcher que les habitants de ces résidences souffrissent dans leurs personnes et que des dégâts fussent faits dans les résidences.

La foule, turbulente, remplit les rues et on craint que de gros dégâts ne soient faits à la faveur des ténèbres. Toutes les réserves de police sont de service sur les points dangereux. Les rues du voisinage du bureau du *Kokumin* sont barrées, et deux cents agents de police forment un cordon autour du bureau du *Kokumin*.

Deux commissariats de police ont, en outre, été détruits et une douzaine de petits commissariats ont subi le même sort.

## INFORMATIONS

### M. Loubet en Espagne

M. Loubet sera accompagné de M. Rouvier dans son voyage en Espagne.

La date du voyage n'est pas encore fixée, mais il est certain que le président partira pour Madrid vers la fin d'octobre, après avoir reçu le prince de Bulgarie.

### La question du Maroc

Un télégramme de M. Saint-René Taillandier, parvenu jeudi au ministère des affaires étrangères, annonce que le gouvernement marocain vient de donner complète satisfaction aux réclamations de la France dans l'affaire de l'Algérien Si-Bou-M'zian.

Sur l'ordre du sultan, le grand-vizir Si-Feddoul-Garnit s'est rendu lui-même à la légation de France, où, en présence du personnel de la mission, de Si-Bou-M'zian et d'un groupe de membres de la colonie européenne, il a présenté à notre ministre les excuses de son gouvernement dans les termes suivants:

« Le gouvernement chérifien m'a chargé de vous présenter ses excuses pour l'arrestation et l'emprisonnement de l'Algérien Si-Bou-M'zian-el-Miliani, sujet français. Le maghzen a révoqué le caïd coupable, et je vous remercie, pour la victime, l'indemnité convenue.

Le gouvernement chérifien se fera un devoir de veiller à ce que de pareilles infractions aux traités et aux coutumes ne se renouvellent pas à l'avenir. »

Indépendamment de la satisfaction complète donnée aux réclamations de la France dans l'affaire de l'Algérien Bou-M'zian par le maghzen, le gouvernement chérifien s'est, en outre, engagé, en ce qui concerne les autres réclamations en suspens, dont le montant s'élève à une centaine de mille francs, et dont l'ultimatum de la France exigeait le paiement intégral, à le payer dans un délai de trois mois.

### Les Manœuvres de l'Est jugées par un Correspondant étranger

Le correspondant du *Standard* à Troyes qui suit les grandes manœuvres dit que l'armée française est évidemment dans une période de transition, et que les opérations des troupes en manœuvres manquent d'uniformité. Il réserve toutefois son jugement jusqu'aux manœuvres générales, qui commenceront aujourd'hui. Puis il ajoute:

« Cette armée est magnifique, et l'admiration pour elle grandit après chaque jour de manœuvres. Il n'est sûrement pas d'autres soldats au monde qui puissent faire environ 30 milles par jour, comme certains bataillons l'ont fait aujourd'hui, portant une charge de 56 livres sous un

soleil ardent, combattant ensuite pendant quatre heures à travers les terres labourées, pour gagner enfin les villages où ils sont cantonnés d'une allure souple et dégagée. Pas un homme ne tombe ; on ne voit que deux ou trois boîtes par régiment. C'est le triomphe de l'art de marcher. »

#### Le rendement des impôts

Le chiffre total du rendement des impôts indirects et monopoles de l'Etat pour le mois d'août 1905, accuse une plus-value de 5 millions 642.709 francs par rapport aux évaluations budgétaires, et une augmentation de 6 millions 995.900 fr. par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

#### Une croisière météorologique

M. Rotech et M. Teisserenc de Bort avaient organisé une croisière météorologique ayant pour but d'étudier sur l'Atlantique le régime des vents allés à diverses hauteurs.

Deux observateurs, MM. Clayton et Maurice, ont procédé à cette expédition scientifique. Leurs investigations ont été poussées jusque dans la région des « calmes équatoriaux » au moyen de cerfs-volants scientifiques et de ballons-sondes, suivant la méthode pratiquée à l'Observatoire de Trappes, le « contre-alizé » a été retrouvé dans des régions différentes de celles qui avaient été indiquées. Cela est important pour la navigation qui doit tenir compte du régime de ces vents réguliers, qui soufflent dans diverses directions.

#### En Faveur de M. Charles Malato

M. Chaumié, garde des sceaux, a reçu jeudi matin une délégation composée notamment de MM. Buisson, Elie May et Charbonnel, venue pour lui faire connaître les sentiments du Congrès de la Libre-Pensée sur la situation de M. Charles Malato.

Le ministre a déclaré qu'il ne pouvait intervenir auprès du juge d'instruction, régulièrement saisi, et qui reste absolument libre de sa décision. Il a ajouté que le procureur de la République, saisi du dossier, ne mettrait certainement aucun retard à formuler son réquisitoire.

Sur une question d'un membre de la délégation, M. Chaumié a donné l'assurance que, bien évidemment, aucune influence étrangère n'avait pu et ne pourrait exercer d'action sur les magistrats, qui n'étaient guidés que par le souci de la justice.

#### Petites Nouvelles

Jeudi matin, le vapeur *Général-Gallieni* s'est échoué sur la plage de Frontignan.

Une jeune fille, miss Albamy, directrice de l'école Ste-Anne, à Lancaster (Angleterre) vient de se suicider pour attirer l'attention sur un livre qu'elle a écrit, et dont aucun éditeur n'a voulu.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin, samedi.

On a recommencé à Gilly-lès-Vouglot (Côte-d'Or), des fouilles pour retrouver un trésor qu'auraient jadis caché les moines.

Le choléra fait de nombreuses victimes en Autriche et en Russie ; plusieurs décès se sont produits.

Au Havre, 75.000 mètres cubes de falaise se sont effondrés, entraînant le projecteur de la batterie. Le sémaphore de l'Etat a été évacué. Le cadavre d'un enfant de 11 ans a été retrouvé.

#### REVUE DE LA PRESSE

De M. Aulard dans la *Dépêche* :

Quoi qu'il en soit, le vœu des instituteurs, réclamant le minimum d'indépendance dû à des hommes libres, ce vœu s'impose plus que jamais à l'attention de ceux des républicains qui pensent que la République doit vivre par d'autres moyens que les moyens monarchiques.

Je m'étonne, soit dit en passant, que les instituteurs n'aient pas réclamé, à ce propos, l'abrogation du décret de Napoléon III qui donne au préfet le pouvoir de les nommer, et le retour à un état de choses analogues à celui qu'avait établi la seconde République.

#### Revue de la presse locale

Du *Quercinois* :

Si les instituteurs sont d'accord avec les internationalistes, comment pourraient-ils l'être avec les patriotes, avec les amis de l'armée, avec la nation qui marque dans toutes les élections sa répulsion pour ces dangereuses doctrines ?

Aussi bien la formule adoptée par les instituteurs ne nous satisfait-elle pas le moins du monde. Ils ont envoyé un télégramme de félicitations au président Roosevelt, soit ; mais ils auraient fait mieux encore s'ils s'étaient inspirés de ses écrits.

#### MOTS DE LA FIN

— Avec le sucre, que fait une ménagère ?  
— Des confitures.  
— Et un spéculateur ?  
— Déconfiture !

## CHRONIQUE LOCALE

L.A.

### Politique départementale et la Presse Républicaine

Les appréciations du *Journal du Lot* sur la politique départementale devaient avoir une répercussion dans la presse locale, et il est particulièrement intéressant d'étudier l'état d'âme de nos divers confrères républicains. Nous avons ici, sans ambiguïté, exprimé notre opinion, nos préférences. Nous avons dit que, fidèles à notre ligne de conduite invariable, nous soucions fort peu des personnalités, nous étions plus que jamais les partisans irréductibles d'une politique d'union à gauche et à l'extrême-gauche.

Nous n'en avons pas moins le devoir de passer en revue les divers candidats aux scrutins qui approchent et, portant sur eux des jugements exclusivement politiques, nous avons le devoir étroit d'expliquer pourquoi nous combattons tels ou tels d'entre eux.

Telle fut notre pensée : elle fut comprise par tous ceux qui ont le souci de l'avenir républicain.

Nous nous sommes déclarés les fermes soutiens du « bloc sénatorial » sortant, mais du bloc dégagé de toute compromission avec les députés *Rey, Vival et Lachize*, qu'un parti démocratique ne peut plus laisser à sa tête.

Examinant l'éventualité de la candidature de M. Rey au Sénat, nous avons prédit son échec sous l'action disciplinée des sénateurs et de notre ami, Ernest Talou, dont la candidature s'affirme.

Comme nous, le *Réveil du Lot* se range derrière MM. Pauliac, Cocula et Costes ; mais à l'inspiration de M. Vival, il impose comme condition de son concours, le maintien, sur leurs sièges de députés, de l'ancien maire de Figeac et du maire de St-Denis-Catus. C'est cette politique de piétinement, de sanction des plus grossières fautes politiques que nous ne pouvons, quant à nous, accepter.

Sur le cas de M. Rey, il y a d'ailleurs une touchante unanimité ; et quelles que soient les coterie républicaines, il n'est pas un seul républicain de gauche, radical, radical-socialiste ou socialiste qui veuille encore garder sa confiance à ce... député-abstentionniste.

Le *Réformateur du Lot* lui-même, dans un article d'allure un peu timide et inquiet s'étonne qu'on puisse sérieusement soutenir que tout va pour le mieux avec M. Rey.

A Cahors tout spécialement, la défaveur de M. Rey est complète ; dans les communes rurales de l'arrondissement on se prépare discrètement à lui signifier son congé.

L'*Union Républicaine* a trop souvent exprimé son opinion sur le député de notre arrondissement pour qu'il soit besoin d'insister ; enfin nous savons que le parti socialiste ne voutait jamais se rallier à pareil candidat.

Plus compliqué peut-être, peut apparaître le cas de M. Vival à ceux qui ignorent les débuts de la vie politique de l'arrondissement de Figeac. Et cependant tous ces détails sont aujourd'hui fort connus et relèvent de notre histoire politique locale.

Il faut savoir que M. Vival, malgré la rectitude de ses votes au Parlement, perd chaque jour davantage la confiance de ses électeurs républicains.

Faisant passer sur le terrain politique ses rancunes privées ; essayant à Figeac même de venger ses susceptibilités mesquines et d'ordre privé, M. Vival a cru qu'il pouvait tout à son aise molester ses meilleurs amis, républicains incontestés et incontestables. Il a voulu briser leur résistance et, par un pacte audacieux et honteux avec la Réaction, il s'est brisé lui-même.

La ville de Figeac a arraché l'écharpe à son maire ; c'est l'écharpe de député qu'on lui arrachera demain.

Chute inattendue, mais inévitable et lamentable !

Nous avons, ici, donné toute notre sympathie aux républicains de Figeac qui sont restés fidèles au drapeau : ils peuvent compter sur nous.

Et qu'on ne vienne pas dire que nous faisons ainsi œuvre de division ! Nous faisons œuvre d'assainissement ; nous sommes le porte-parole du vrai parti républicain de Figeac qui marche résolument à la victoire. Un homme va disparaître ; le parti reste fort, inébranlable.

Figeac a rendu son premier arrêt : l'arrondissement tout entier va s'y associer.

Personne ne peut se méprendre, et nos confrères les mieux intentionnés doivent en convenir : la rupture entre

M. Vival et le gros du parti républicain de son arrondissement est définitive et irréparable.

Il faut avoir le courage de rester AVEC LE PARTI ou de suivre l'homme : nous n'avons, quant à nous, aucune hésitation.

Etnos sénateurs commettraient une faute de bon sens, de perspicacité, s'ils descendaient dans le champ de bataille de Figeac pour y combattre leurs vrais amis !...

## CAHORS

### Un sauvetage !!!!

Le *Réveil du Lot*, trop fier peut-être du vote émis sans arrière-pensée par le Conseil général, proclame que notre vaillant ami, Ernest Talou — un ennemi-né de l'équivoque — se livre à une tentative de sauvetage du *Journal du Lot*.

Nous n'avons pas à apprécier les actes du sympathique conseiller général de St-Géry, dont tout le monde connaît la droiture politique. Par lui ou par d'autres membres républicains radicaux de l'Assemblée départementale, la question qui préoccupe le *Réveil* sera posée en temps opportun.

Nous n'avons, pour le moment, rien de plus à ajouter.

M. Vival a le cri de victoire trop facile.

Le *Journal du Lot*, toujours débordant de santé, le lui démontrera.....

## M. DE MONZIE

ET

### Le Socialiste du Centre

Le *Socialiste du Centre*, sous la signature de M. Chauvière, député de la Seine, s'insurge contre la candidature de M. de Monzie. Il traite assez mal et par trop dédaigneusement un homme politique qui, comme tous les autres, à le droit strict de se faire juger sur ses actes. Il lui reproche amèrement ses relations personnelles dans le monde conservateur et prédit que le conseiller général de Castelnaud, devenu député, serait traité à son parti.

De pareilles attaques sont à notre avis, aussi injustes que maladroites.

Le conseiller général de Castelnaud a déjà à son actif un passé républicain incontesté qu'attesteraient, au besoin, les plus hautes personnalités du Bloc parlementaire. Nous l'avons vu, au sein de l'Assemblée départementale, se faire avec talent et chaleur, le champion de la séparation des Eglises et de l'Etat. Son programme pour l'élection cantonale était de la plus séduisante hardiesse démocratique, et nous ne devons pas oublier — excellent critérium — que contre lui sévit la rage de la presse cléricale.

Tout comme M. Chauvière, nous combattrions un candidat — et M. de Monzie lui-même — qui se réclamerait sournoisement de la Réaction. Mais nous ne pouvons admettre qu'on accuse par avance de duplicité et de fourberie un homme dont les actes publics sont marqués au coin de l'esprit démocratique et laïque le plus pur.

Nous ne sommes ni dupes ni dupes et nous avons très loyalement donné notre opinion sur la candidature de M. de Monzie que M. Chauvière nous permette de lui dire que, sans appartenir à l'école socialiste révolutionnaire, le *Journal du Lot* a une indépendance suffisante pour ne point obéir à une pensée de lucre : nous ne voulons ni nous enrichir ni nous vendre.

## L'Affaire de Leyme

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,  
Dans votre numéro de dimanche dernier, sous le titre « La Prière d'un Député » vous avez publié un article où on lit la phrase suivante concernant le Préfet du Lot :

« Considérant tout spécialement que, dans l'arrondissement de Figeac, ce haut magistrat a su se plier à toutes les exigences de M. Vival ;

« Que dans l'affaire de Leyme il a fait preuve d'un tact que la Cour d'Agen a su apprécier. »

Plusieurs de mes amis qui avaient suivi dans votre vaillante feuille la polémique engagée au sujet de cette triste affaire de Leyme, me prient de vous demander de vouloir bien leur faire connaître l'appréciation de la Cour d'Agen.

L'affaire de Leyme a fait assez de bruit pour que tous les républicains en connaissent l'épilogue.

Dans l'espoir, etc.....

Nous ne pouvons que déférer au désir exprimé par nos amis ; c'est pourquoi, aujourd'hui même, nous publions les principaux passages du réquisitoire prononcé par M. l'Avocat général, Bernardbeig, du parquet de la Cour d'Agen, à l'audience du 18

mai 1905 — réquisitoire sténographié et publié *in-extenso* dans le Bulletin de l'Amicale des instituteurs et institutrices du Lot.

Nos lecteurs apprécieront ces lignes si sévères mais si justes.

Cette affaire est grave ; elle est heureusement exceptionnelle ; elle présente au point de vue administratif et au point de vue scolaire, une importance considérable.

Elle nous montre pêle-mêle des conflits entre diverses administrations, des fonctionnaires en lutte contre leurs chefs, des municipalités dictant leur loi au lieu d'appliquer la loi du pays, des intérêts particuliers sacrifiés, le cours de l'enseignement public suspendu !

Elle nous révèle enfin et surtout, la sujétion aux municipalités de ces malheureux instituteurs publics, ballottés, envoyés et renvoyés d'un lieu à un autre, victimes des haines de clocher, réduits en ce moment où ils auraient plus que jamais besoin de la confiance des parents et de prestige aux yeux des élèves, à une situation précaire aussi humiliante que lamentable !

Les intimés n'ont dénié aucun fait et devant le réquisitoire sévère mais juste de M. de Valon qui les atteint quoi qu'il arrive, ils ont reconnu, par leur silence, la réalité des tristes procédés dont les instituteurs Delpech furent les victimes innocentes, malgré les efforts vigilants et courageux de leurs chefs, l'inspecteur primaire de Figeac et le digne et admirable inspecteur d'académie du département du Lot.

Les faits ? Vous les connaissez !

Le dommage matériel et moral subi par les persécutés — le service scolaire paralysé pendant cinq mois — les enfants de Leyme battant les buissons — l'outrage d'un épicier et d'un instituteur mécontent, frappant sans pitié, sans rémission, sans merci, deux instituteurs d'élite, dévoués à leurs fonctions et à la République, atteignant un menage modeste et exemplaire, — l'humiliation aux yeux des concitoyens dans le pays natal, — la maladie — le mobilier à la rue ! rien n'a été contesté et tout est établi !

Ah ! chose triste à dire ! si les Delpech eussent été seuls et sans défense, peut-être eussent-ils succombé ! ils auraient été impunément foulés aux pieds. Mais leur infortune a ému l'enseignement tout entier ; tous leurs confrères du Lot se sont levés.

Les faits sont vrais. Le dommage est certain.

Avant de chercher si ces faits ont un caractère administratif ou personnel, il y a une question préalable à trancher : Ces faits sont-ils, en tout ou en partie, imputables, en droit et en réalité, au maire et à Grimal ?

Cette situation a-t-elle été causée par le fait du maire ? Est-elle, peut-elle et doit-elle être le résultat nécessaire de son attitude et de sa conduite ?

Il est évident que si l'installation ne peut-être faite que par le maire SEUL, si son opposition, son abstention, son veto suffisent seuls à paralyser à la fois l'arrêté de nomination, l'aménagement de l'instituteur et le cours de l'enseignement, le maire est évidemment responsable, suivant les termes de votre arrêté, par action ou inaction de sa faute assimilable au dol, de son délit générateur d'un dommage, de son fait personnel qui est exclusif de l'acte administratif.

Mais si d'une manière générale le pouvoir du maire est limité, si sa résistance peut et doit, en temps utile et sans dommage pour l'instituteur — sans interruption pour la classe, être légalement brisée, si son autorité peut et doit être légalement et sur-le-champ remplacée, j'estime que sa responsabilité pécuniaire nous échappe.

Et si allant plus loin je démontre qu'en matière d'enseignement public et laïque, le maire et le conseil municipal sont particulièrement en tutelle, toujours de plus en plus en tutelle, sous l'autorité du préfet relevant lui-même du ministre de l'instruction publique, et si je prouve que tout ce qui doit être fait par le maire et le conseil doit l'être d'urgence et d'office par l'administration en cas de résistance, j'écarte plus radicalement encore la responsabilité du maire dans l'espèce actuelle.

Examinons rapidement le texte qui délimitant les droits et les devoirs du maire agissant comme agent de l'autorité centrale.

1° D'une manière générale, l'art. 92 de la loi municipale est ainsi conçu :

Art. 92. — Le maire est chargé sous l'autorité de l'administration supérieure :

1° De la publication et de l'exécution des lois et règlements ;

2° De l'exécution des mesures de sûreté générale ;

3° Des fonctions spéciales qui lui sont attribuées par les lois.

L'arrêté de nomination du 29 août 1904, l'art. 23 du décret du 18 janvier 1887 rentrent au premier chef dans cet ordre d'idées.

Quelle est l'autorité supérieure ? Le préfet.

Quel est le moyen de contrainte ? Il y a deux :

1° L'article 85 de la loi municipale plane sur les pouvoirs du maire ; il consacre la tutelle préfectorale, le caractère précaire de l'autorité municipale, et pour l'administration le devoir immédiat de s'y substituer.

Art. 85. — Dans le cas où le maire refuserait ou négligerait de faire un des actes qui sont prescrits par la loi, le préfet peut, après l'en avoir requis, y procéder d'office par lui-même ou par un délégué spécial.

2° L'article 86 est ainsi conçu :

Art. 86. — Les maires et adjoints peuvent être suspendus par arrêté du préfet pour un temps qui n'excèdera pas un

mois et qui peut être porté à trois mois par le ministre de l'intérieur.

Ils ne peuvent être révoqués que par décret du président de la République. La révocation comporte de plein droit... etc....

La suspension a lieu sans délai ; elle est exécutoire sur-le-champ. Elle dessaisit le maire sur l'heure.

Ces textes suffisent à démontrer qu'au moment où le maire de Leyme aurait voulu accomplir les actes délicats reprochés, il n'avait pas le pouvoir de les commettre.

Aurait-il tout à coup et par dol refusé, le 1<sup>er</sup> octobre 1904, l'installation des instituteurs, qu'en droit cette installation devait être faite le 2 octobre au plus tard par le délégué du préfet en vertu de l'article 85, et au plus défavorable le dommage causé par le veto du maire de pouvait durer que quelques heures.

L'article 85 de la loi municipale est là : je vous l'ai lu. Il consacre le droit du maire de refuser l'acte à accomplir. Dès que ce refus est formulé et acquis, le maire n'a plus à accomplir l'acte. S'il n'a plus à l'accomplir, il ne peut être responsable de l'avoir négligé et des conséquences dommageables de non-accomplissement de l'acte. La faute, le délit du maire, ne peuvent plus être réalisés.

Vous voyez bien que l'abstention, le refus du maire de Leyme, échappe à votre censure.

Et administrativement, quelle sera la portée de ce refus ?

Si en refusant, le maire commet une faute, le préfet a le droit de le suspendre, et cette mesure a un effet instantané.

S'il ne commet pas une faute, chose que, je le répète soigneusement, nous n'avons pas à apprécier, le préfet est en tout cas, obligé de faire l'acte administratif, en l'espèce l'installation, le 1<sup>er</sup> octobre 1904 au matin.

Dans les deux cas (c'est la loi qui le dit), le préfet se substitue illico, et j'ai surabondamment démontré qu'en matière scolaire, le préfet était l'exécuteur nécessaire et rigoureux d'une loi que la République considère comme intangible et essentiellement d'ordre public.

Donc, du 29 août 1904 au 1<sup>er</sup> octobre 1904, le maire ne pouvait engager sa responsabilité (au moins à notre point de vue, le seul qui nous concerne), puisque l'acte ne pouvait encore être accompli. Mais il a précisément profité de ce délai pour dégrader régulièrement et habilement par des actes réitérés et caractéristiques sa complète responsabilité à partir de la rentrée des classes.

En laissant M. et Mme Delpech dans la rue, durant cinq mois, le maire et ses complices ont accompli un acte indigne ; ils ont joué un rôle inhumain, cruel, odieux envers une pauvre femme enceinte et un enfant malade. A la rigueur, ils auraient pu refuser l'installation officielle et la clef de l'école. Mais ils devaient un abri aux maîtres proscrits, à la femme en couches. C'était un devoir élémentaire de charité. Hélas ! les vendettas de village sont implacables ! Que ne pouvons-nous les châtier comme nous les reprouvons !

Mais en droit, Messieurs, le logement des instituteurs pouvait et devait être assuré en dehors du maire, d'office, au besoin par la force, malgré le refus et à cause du refus du maire, en vertu de la loi scolaire elle-même.

Où Delpech devait être changé à temps, avant le 1<sup>er</sup> octobre, ou il devait être logé à tout prix, dès le 1<sup>er</sup> ou le 2 octobre, d'office, en vertu des articles 41 du décret du 7 avril 1887, 12 et 13 du décret du 18 janvier 1887 et 1 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1903.

De sorte que si vous n'acceptez pas mon opinion et si vous écartez la décision des premiers juges, la responsabilité du maire serait réduite à sa plus simple expression : née à la rigueur le 1<sup>er</sup> octobre au matin, elle aurait pris fin aussitôt que les dispositions de l'article 85 auraient pu être remplies.

Dans ce système, la responsabilité diminue donc de minute en minute, à mesure que le temps passe, laissant les Delpech sans abri, sans école et sans écoles.

Voilà le procès.

Du 1<sup>er</sup> octobre 1904 au 30 mars 1905, le maire et Grimal ne sauraient être civilement responsables des faits énumérés par les appellants.

Que si le maire a commis par hasard une faute administrative à raison d'un refus qui ne peut avoir nécessairement qu'un caractère administratif et une sanction administrative, vous n'avez aucune qualité pour en connaître. La chose était ou est à débattre entre le maire et ses supérieurs hiérarchiques, ou devant la juridiction administrative compétente.

De toutes ces considérations je conclus :

#### CONCLUSIONS

1° Les intimés sont-ils responsables au point de vue administratif ?

Je n'ai pas qualité pour le rechercher.

2° Les intimés peuvent-ils être responsables au point de vue judiciaire de leur fait personnel, délictueux, ou de leur faute lourde équivalente au dol, en tout cas dommageable devant l'article 1382 du Code civil et suivant les principes de votre jurisprudence ?

Non.

3° Les intimés sont-ils responsables au point de vue moral ?

Malgré la réserve que je me suis imposée et que je crois avoir fidèlement observée dans cette discussion, je ne puis m'empêcher de dire :

Oui, ils sont coupables devant la morale et la conscience publique.

#### Congrès des Amicales

Nous apprenons avec plaisir que M. Rajade, président de l'Amicale des instituteurs et institutrices du Lot, a été élu, à la suite du Congrès des Amicales qui s'est tenu à Lille, membre du Comité exécutif de la Fédération des Amicales des instituteurs et institutrices de France.

Ce Comité exécutif est composé de 11 membres, 8 instituteurs et 3 institutrices.

#### Mérite Agricole

Dans la liste des nouveaux chevaliers du mérite agricole, nous relevons avec plaisir le nom de M. Paul Veillon, ancien secrétaire général de la Préfecture du Lot, actuellement sous-préfet de Thiers.

Nos sincères félicitations.

#### Récompense Honorifique

Par décret du Ministre de l'Intérieur, la médaille de bronze, pour services rendus aux Sociétés de secours mutuels, a été décernée à MM. Roques, inspecteur d'académie ; Eychène, inspecteur primaire.

Toutes nos félicitations.

Au 7<sup>me</sup>

La France Militaire annonce que les attachés militaires français aux armées russes de Mandchourie rentrent en France.

Parmi les officiers, membres de cette mission, se trouve M. Boucé, capitaine breveté du 7<sup>e</sup> d'infanterie.

#### Ecole Navale

Sur la liste des élèves reçus pour l'Ecole navale au concours de 1905, nous sommes heureux de relever le nom de M. Jarry, fils de M. Jarry, chef de bureau à la petite vitesse.

#### Concert

Voici le programme du Concert qui sera donné par l'Orphéon et l'Orchestre symphonique le dimanche 10 septembre, à 8 h. 3/4, sur les Allées Fénelon.

Marche des Méharis (orch.) A. Vivien  
Orchestre  
Qui Vive ! (chœur) Giroud

Orphéon  
Pavane Cyrano (orch.) P. Kelsen  
Orchestre  
Sur le Lac (chœur) Kling

Orphéon  
Mélancolie (romance) Miramont  
M. Frécheville  
Hymne d'Amour (orch.) A. Lionnet  
M. Bonassie

Le beau Danube Bleu (orch.) Strauss  
(valse chantée)  
Orphéon et Orchestre

#### A. M. Qui-de-droit

Nous recevons ce matin une lettre d'un « socialiste » nous affirmant que les fabricants de conserves font leurs achats sur le marché, bien avant l'heure fixée par les règlements, ce qui est très préjudiciable à la classe ouvrière.

Si le fait est exact, nous sommes convaincus que M. Qui-de-droit voudra bien faire observer les règlements afin de permettre aux acheteurs de s'approvisionner avant l'accaparement des denrées.

#### Accident

Vendredi matin, le nommé Deltel François, âgé de 49 ans, charretier au service de la Mairie, a été mordu au bras gauche par un cheval de M. Cayla, correspondant du chemin de fer, en voulant déplacer cet animal attelé à un véhicule qui encombrait la rue de la Préfecture.

Deltel a été conduit à la pharmacie Oriac où les premiers soins lui ont été donnés. M. le Docteur Aymard, appelé auprès du blessé, a constaté que la blessure reçue par le charretier n'était pas grave et a déclaré que quelques jours de repos suffiraient pour son rétablissement.

#### ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 2 au 9 Septembre 1905

#### Mariages

Barrières, Pierre, cultivateur, et Lury, Marie-Joséphine, s. p.

Grelier, Charles-Pierre-Constant, employé de commerce, et Soulié, Jeanne, employée de commerce.

#### Décès

Cauñésil, Emile, entrepreneur de travaux publics, 44 ans, chausseur de Labéraud.

Veyssat, Pierre, cultivateur, 81 ans, à Bouyoud.

Grenat, Henri, plâtrier, 74 ans, rue Jean XXII, 4.

Chillet, Michel, caporal cordonnier au 7<sup>e</sup> de ligne, 39 ans, à l'Hospice.

Martory, Marie, veuve Calendrier, 64 ans, s. p. rue Batut, 6.

Rouquié, Ida, 39 jours, à Larroque.

Bédué, Jeanne-Marguer

ques. Nous nous inclinons avec respect devant la tombe de ce vieillard intelligent et énergique autant que modeste et nous adressons à sa famille l'expression de nos plus vives condoléances.

**Obsèques.** — Les obsèques de M. Garrigues ont eu lieu à Flaugnac mercredi matin au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Le deuil était conduit par les deux fils du défunt : M. Garrigues aîné, propriétaire à Combelleau et M. Eugène Garrigues, instituteur à St-Paul.

A leurs côtés, MM. Henras, gendre à Castelnaud, Sicard, maire de Montdourmer, Massip, etc.

Dans le cortège, MM. Laburthe, conseiller de préfecture, représentant M. le Préfet ; Pagès, délégué du Conseil d'arrondissement ; Laval, juge de paix et la presque unanimité des fonctionnaires de Castelnaud ; MM. de Monzie, conseiller général ; Masella, maire de Castelnaud ; Lacaze, notaire à St-Paul ; Louis Lacaze, avocat, maire de St-Paul ; Gimbre, adjoint au maire de Flaugnac et avec tout le Conseil municipal de la commune ; Gilles ; Martial Feyt, etc., etc.

Au cimetière, plusieurs discours ont été prononcés.

M. Laburthe, a parlé le premier et s'est exprimé ainsi :

**Discours de M. Laburthe**  
Messieurs,

M. le Préfet du Lot, empêché, m'a confié la douloureuse mission de venir en son nom personnel, au nom de l'administration préfectorale et du gouvernement de la République, apporter au bord de cette tombe ouverte trop tôt pour tous, un souvenir ému et un suprême hommage de sympathie à celui qui va tout à l'heure y dormir pour toujours.

Je ne crains qu'une chose, en remplissant cette tâche, c'est que ma voix inexprimée ne trouve pas la juste expression qui convient à l'éloge de l'homme à la fois entendu et modeste que fut M. Garrigues.

Qu'il me permette cependant, en essayant de ne pas me départir de son égard de cette simplicité qui fut la règle de sa vie et qui l'accompagna jusqu'à la fin, de rappeler à tous vous, habitants du canton de Castelnaud qui l'avez connu, et de retracer pour l'érection de ses concitoyens moins immédiats, sa longue carrière politique toute de dévouement et d'honorabilité.

Antoine Garrigues, né en 1833, fut maire de Flaugnac sans interruption depuis le 17 octobre 1865 jusqu'à ce jour. C'est une carrière de quarante années qu'il a fournie au service de sa commune, en même temps qu'au service de la République. Ce seul titre devait appeler auprès de son cercueil l'administration qui lui honneur de représenter, avec les défenseurs de la démocratie, dont il fut l'un des plus infatigables. Mais à ce titre, s'en ajoute un autre : celui d'avoir, au 31 juillet 1904, mené à la victoire le drapeau républicain dans les élections au conseil d'arrondissement de votre canton. Il meurt dans ses plus modestes comme il a vécu, digne de votre confiance, digne de l'estime des pouvoirs publics pour lesquels hélas ! son mandat finit trop tôt.

Et maintenant que je crois avoir rendu à votre mémoire, aussi discrètement que vous pouvez le désirer, l'hommage qu'elle méritait, laissez-moi vous dire avec les vôtres, à qui j'adresse mes respectueuses condoléances, avec vos administrés et avec tous vos amis, cher Monsieur Garrigues, adieu !

MM. Pagès et Restes ont prononcé quelques paroles émus.

M. de Monzie a parlé ensuite.

Nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs la belle et mâle allocution prononcée par le distingué conseiller général de Castelnaud.

**Discours de M. de Monzie**  
Messieurs,

J'apporte à votre deuil unanime le tribut de mes regrets et de ma tristesse. Je ne connais pas de mort plus longue que celle de la plume d'entre vous celui que l'affection familiale de toute une région appelait le « père Garrigues », mais j'ai pu, à la faveur de circonstances exceptionnelles, pénétrer son caractère et gagner sa confiance. Quand il eut accepté, l'an passé, d'être le candidat républicain aux élections du conseil d'arrondissement, je l'accompagnai dans ses visites à travers le canton. Non point, certes, pour l'appuyer de mon influence dont il n'avait ni besoin, mais pour affirmer entre lui et moi une solidarité dont j'étais fier. Et tout au long des parcours, il me racontait sa vie mêlée à tous les conflits locaux, engagée dans toutes les batailles politiques, tout entière occupée au service de son village et de son parti. Il avait formé d'abord sa volonté à lutter contre la rigueur du sol et l'incertitude des saisons, puis il l'avait employée à dominer les entraînements de l'opinion et les caprices de la popularité. Administrateur, une commune malgré rivalités et rancunes, c'est peut-être aussi difficile que gouverner un empire malgré révoltes et révolutions ; il faut pour cette œuvre autant de passion que d'adresse, autant de courage que d'ingéniosité. Garrigues, pendant années durant, sut porter sans faiblesse le poids des inimitiés nécessaires, attendre sans impatience l'heure propice aux réconciliations et préparer en faisant son devoir de chaque jour. L'un de ses concitoyens dans l'intérêt public. Il eut des ennemis comme tous ceux qui ont agi ; mais ces ennemis venaient à lui, les uns après les autres, enveloppés par son activité ou conquis par ses bons offices, car il pratiquait la propagande par le bienfait. Il eut surtout des amis fidèles dont il avait fait l'éducation républicaine, qui l'avaient suivi dans chacune de ses manifestations politiques et pour lesquels il n'avait eu de démarches jusqu'au dernier jour les démarches de son alerte vieillesse.

Anciens ennemis, vieux amis, tous s'inclinent aujourd'hui devant le demi-siècle d'effort accompli par un même homme sur une même terre pour une même cause : Garrigues emporte avec la reconnaissance de ceux qu'il a obligés, le respect de ceux qu'il a combattus.

Paix est déjà faite sur son nom, justice est déjà rendue à sa bonne volonté. Mais nous, messieurs, nous l'avons accompagné jusqu'à sa demeure de mort et qui allons rentrer sans lui dans le bruit de nos querelles, souvenirs nous de lui pour être, à son exemple, inébranlables en nos convictions, dévoués à nos amis et serviables aux autres. Gardons enfin à cette famille qui perpétuera le nom et la popularité de Garrigues, notre sympathie qu'avive sa grande douleur par nous tous partagée.

**Banquet.** — A l'occasion du Comice agricole du 17 septembre courant, un grand banquet aura lieu le soir à heures sous la Présidence d'honneur de M. le Préfet du Lot, de MM. les Sénateurs, et de M. de Monzie, conseiller général, Directeur du cabinet du garde des sceaux ministre de la Justice.

Ceux qui désirent y assister pourront se procurer des cartes chez M. Calvet, receveur ruraliste à Castelnaud-Montrastier Grand-Rue.

Prix du Banquet 3 fr. 50 café compris. Les cartes seront délivrées jusqu'au 12 septembre soir dernier délai. Pour le Président du Comice.

**Le Commissaire général,**  
REYGAASSE.

**Concets**

**Les éptuchures.** — M. Cric-Crac, dit l'Inconnu, l'Invisible, l'Impalpable, dans sa lettre ouverte à MM. Trac et Vindic, ses deux amis sans le connaître — voir le *Quercinois* du 26 août — relève contre l'Indécrottable plusieurs crimes de lèse-majesté.

Le prévenu aurait donc, depuis moins de trois ans et avec préméditation, adressé à notre premier magistrat municipal, par écrit et d'un air arrogant, cette demande : « Où sont vos principes ? Etes-vous oiseau ou souris ? » Et encore, a trois mois d'intervalle, l'aurait traité de caméléon.

Notre intention n'est pas de justifier l'auteur de cet horrible forfait pas plus que de le charger. Qu'il nous suffise de faire remarquer que les pièces à conviction n'auraient pu être de meilleure circonstance.

En effet, nul n'a oublié ici que notre Premier, la victime, fut jusqu'en 1904 de la majorité républicaine du conseil municipal. Ce fut à ce titre, croyons-nous, qu'en 1903 M. le Dr Bach, abandonnant la mairie, le désigna pour lui succéder. Aux dernières élections encore, il acceptait de faire partie de la liste des candidats républicains. Mais, au dépouillement du scrutin, on s'aperçut qu'il était aussi en tête de la liste réactionnaire.

On aurait pu croire que ceci avait été à son insu, si huit jours après il n'avait accepté d'être élu, comme maire, de ses adversaires de l'ancien conseil et des voix exclusivement réactionnaires.

Et voilà comme le tour fut joué. On peut trouver là l'explication comment avec toutes les nuances de l'arc-en-ciel, avec un pied dans chaque camp, on peut réunir 192 voix sur 208 votants. Aux prochaines élections le déchet démontrera combien d'électeurs furent alors trompés.

M. Cric-Crac avait dit : Tous ceux qui ont voté contre les sœurs tomberont sous mes coups, à l'exception d'un seul. Celui-là je ne puis l'exhiber, mais avec le choix que je vais faire il ne pourra décemment siéger, il se tiendra à l'écart. Et nous gouvernerons, débarrassés de toute entrave, à l'exclusion de tout élément hostile à notre parti.

Il tombèrent, en effet, ceux particulièrement visés par M. Cric-Crac. Ils ne lui en gardent aucune rancune ; mais qu'il leur laisse donc, du moins à quelques-uns, l'agréable distraction de se payer un peu sa tête de temps en temps selon leurs moyens.

Le crime d'irrévérence envers le Conseil municipal que M. Cric-Crac mettrait encore à la charge de l'Indécrottable, nous a paru moins bien établi que le précédent. A ce sujet, nous avons relu l'article signalé du 23 septembre 1904 ; mais, nous n'avons pu saisir si l'auteur incriminé avait bien voulu parler d'un établissement de Guignol, ou s'il y avait eu attentat réel contre l'assemblée communale. Il est question dans ces lignes d'un directeur qui, certainement, n'est pas M. le Maire, mais plutôt M. Cric-Crac lui-même en personne.

Comment supposer dès lors que les quatre principaux acteurs Vieux-Renaud, Jette-la-Jambe, etc., seraient conseillers municipaux plutôt que forgerons ou ébénistes ? Si toutefois M. Cric-Crac a des présomptions sûres, s'il connaît les personnages visés, qu'il nous les fasse connaître et nous lui promettons d'aller interviewer M. l'Indécrottable pour tirer l'affaire au clair si possible.

Mais nous arrivons au plus grave pour nous. Nous aurions affreusement menti en confondant la griffe de M. Cric-Crac avec un Groupe d'électeurs. Pardon M. le Confondu, que votre bonne foi considère qu'erreur ne fait complot ni mensonge. Nous ne collectionnons ni la *Croix du Lot*, ni le *Quercinois*, et si jamais nous les lisons c'est grâce à l'obligeance d'un ami. Par conséquent, au moment où l'article parut dans la *Croix*, M. Cric-Crac en étant le correspondant comme il est aujourd'hui celui du *Quercinois*, nous avions cru qu'il devait être l'auteur et le signataire dudit article. Mais s'il y a erreur de notre part, nous sommes d'autant plus disposés à le reconnaître que nous savons M. Cric-Crac très habile dans l'art de grouper les électeurs.

Si vous m'en croyez, M. Cric-Crac, ne parlons pas d'opresseurs ; car le bon public, au moyen de votre propre lanterne, finira bien par les distinguer.

**Escamps**

**Hyménée.** — Dimanche dernier a été célébré à Escamps, le mariage de M. Vaysse et de Mile Couyba, notre institutrice.

Toute la population de notre commune a tenu à apporter aux nouveaux époux l'expression de sa plus vive sympathie, et, touchant hommage, les jeunes élèves de l'école ont voulu, elles aussi, manifester leur sincère affection pour leur aimable maîtresse.

Nous adressons aux jeunes époux, nos meilleurs vœux de bonheur.

**Lauzès**

Mardi, les époux Frigoul, de la commune de Cras, s'étaient rendus à la foire de Lauzès, emmenant avec eux leur plus jeune enfant âgé de 8 ans.

Le mari, occupé au foirail aux brebis, ne s'occupa pas du petit garçon. Aussi, qu'elle ne fut pas sa surprise, quand, vers 3 heures du soir, sa femme lui annonça qu'elle ne savait pas ce qu'était devenu le petit.

Les parents se mirent immédiatement à sa recherche, mais malgré toutes leurs démarches, ils ne purent réussir à le retrouver.

Vers 4 heures du soir, la gendarmerie, mise au courant de cette disparition, ouvrit immédiatement une enquête.

Des barreaux installés sur le champ de foire furent visités et les propriétaires questionnés, mais on n'arriva pas à la découverte du petit fugitif.

Désolés, les parents durent regagner seuls leur domicile.

Heureusement que dans la nuit l'enfant leur fut ramené par un propriétaire de Guilloit, chez lequel le petit s'était rendu.

Tout est bien qui finit bien.

**Foire.** — La foire du 5 courant a été très importante. Tous les foirails étaient bien approvisionnés. Il s'est traité un grand nombre d'affaires. Les cours sur les bœufs et moutons étaient à la hausse.

Voici quelques cours pratiqués : Bœufs d'attelage, pour travailler immédiatement, de 400 à 800 fr. la paire. Bouvillons, 300 à 400 fr. Sur les brebis ou moutons, la hausse était de 3 fr. par tête environ sur les cours précédents.

**Vol.** — Un vol d'une somme de 40 à 50 fr. a été commis, il y a quelques jours, au préjudice de M. Raul P..., propriétaire à Lauzès. Cette somme, très bien cachée, n'a pu être dérobée que par un habitué de la maison.

**St-Martin-Labouval**

M. Parra Jean-Pierre, propriétaire, demeurant à St-Martin-Labouval, agissant en qualité de légataire universel de dame Massip Joséphine, veuve Calmettes Fabien, décédée, prévient les créanciers de feu Massip Jean-Louis, premier né, en son vivant propriétaire à Saint-Martin-Labouval, qu'il est chargé de leur distribuer une somme de six mille francs aux termes du testament de la dite Massip Joséphine, retenu par M. Vinel notaire à Larnagol.

Il invite donc les dits créanciers à se faire connaître dans les trois mois de ce jour, à son domicile à St-Martin-Labouval ou à Cahors en l'étude de M. A. Tassart avoué.

Passé ce délai, la dite somme de 6.000 francs qu'il a déposée à la caisse des dépôts et consignations à la date du 1<sup>er</sup> septembre 1905, sera distribuée, par voie de distribution par contribution et au marc le franc entre les créanciers qui se seront fait connaître.

**Assier**  
**Electeurs,**

Vous êtes convoqués pour le 24 septembre. Le 6 août dernier, 112 d'entre vous, exprimant librement leurs suffrages, ont élu Louis Doucet, conseiller municipal d'Assier. Mais nos adversaires veillaient. Après une campagne où rien n'a été négligé, ni injures, ni calomnies, ni pression éhontée, ils ont voulu encore une fois, méprisant le suffrage universel, arriver à supprimer votre volonté.

Vous les avez entendus le 6 août au soir dicter, par la bouche de M. Carbonel, leurs ordres au bureau. Le 25, ils sont allés demander au conseil de préfecture de proclamer élu M. Brives qui n'avait, voix nulles comprises, que 111 voix alors que Louis Doucet en avait 112.

M. le maire, que nous avons connu jusqu'à présent plus sincère, se faisant le porte-parole de MM. Brives, Latapie, Carbonel et autres signataires de la protestation, y a affirmé que le bulletin annexé au procès-verbal, portant les initiales M. T., avait été compté à Louis Doucet alors qu'il avait, avec tous les membres du bureau, signé le contraire au procès-verbal.

Le conseil de préfecture a annulé le tour de scrutin ne proclamant élu ni l'un ni l'autre des candidats.

Electeurs, au 24 septembre. Pour ce jour-là, Louis Doucet donne rendez-vous à M. Brives.

Que nos adversaires ne se retranchent pas derrière un recours au Conseil d'Etat, nous ne voulons d'autres juges que les électeurs.

Un des conseillers municipaux actuels, un des plus remuants, sinon des meilleurs, devoit inconsciemment la véritable pensée de son parti, a dit : « La commune veut Louis Doucet, eh bien ! malgré tout, elle ne l'aura pas ! » Et lui et ses amis expliquent à grand renfort d'arguments et de mensonges que Louis Doucet ne sera pas candidat, qu'il ne peut pas l'être, qu'il n'a pas le droit de l'être.

Electeurs, vous jugerez notre cause. Que le 24 septembre M. Brives se trouve en face de Louis Doucet, et vous complétez la leçon que vous avez commencée le 6 août dernier. Si M. Brives n'est pas exact au rendez-vous, nous crierions bien haut que seule la peur du suffrage universel les retient lui et ses commettants. Ils ont senti, comme l'a écrit un de nos adversaires qui n'ose signer que d'un numéro ses écrits ANONYMES et dont nous ferons bientôt justice, ils ont senti, disons-nous, « que le peuple monte » et que le peuple c'est la force, parce que le peuple c'est vous, c'est le candidat que nous soutenons.

Nous n'avons nul besoin de juridiction exceptionnelle, quand nous avons si près de nous les électeurs d'Assier pour dire si Louis Doucet, élu déjà deux fois, ne doit pas siéger au Conseil municipal.

Nos adversaires ne lui pardonnent pas de leur avoir tenu tête, d'avoir examiné leur gestion de près, d'avoir fait plusieurs propositions vraiment démocratiques, et ils sont prêts à tous les sacrifices pour essayer encore de l'empêcher d'arriver.

Electeurs, révoltez-vous contre ces menées. N'étes-vous pas écœurés de toute cette pression, de ces menaces, de ces demandes de remboursements d'argent, de toutes les calomnies dont nos adversaires sont coutumiers.

Vous laisserez-vous séduire par une poignée de main d'occasion, quand vous savez qu'un fond on ne rêve que noblesse et on n'a pour nous que le mépris.

Au 24 septembre ! Louis Doucet sera

« Les Proletaires » et de médire du *Journal du Lot*. Il a montré dans cette campagne, son peu d'éducation et beau coup d'inconscience.

Il se dit influent et ne parle que de pouvoir ; comme s'il pouvait être autre chose que ce qu'il est. Il est simplement préposé à une mauvaise besogne.

Malgré ses gestes désespérés, le *Journal du Lot* voit augmenter tous les jours le nombre de ses lecteurs et le groupe « Le Proletaire » n'aurait pas été divisé si son maître n'avait mis la main à l'œuvre.

Ses sorties tapageuses ont été nulles, on la pourvu d'une sinécure et depuis il crie : Vive l'Indépendance !

L'autre est plus intéressant ; c'est un chantre. L'esprit chrétien de Piquefort devait trouver dans cet adjudant toutes les qualités désirables : spirituel, dévoué, intelligent...

Ces dispositions le désignent pour des fonctions spéciales : renseigner même sur les nouvelles les plus insignifiantes.

En outre, il est chargé de fournir des sobriquets à l'usage de leurs adversaires. Il aura du travail, car ils sont nombreux. Mais il a tant d'esprit !

C'est avec deux ou trois citoyens de cette trempe qu'Yvonne de Piquefort a été chargée de mener cette campagne qui devait les couvrir de ridicule.

(A suivre) Lucien DELPAS.

**Les planteurs de tabac.** — Les Syndicats réunis de Marillac, Cahors, Blars, Toirac, Souillac, etc., ont demandé au conseil général d'émettre un vœu en faveur des revendications suivantes :

1° Que les experts soient choisis sur une liste de trente-six membres élus par les planteurs ;

2° Qu'un délai de huit jours soit donné pour les déclarations ;

3° Que quatre délégués (un par canton) nommés par les planteurs soient adjoints à la commission d'administration de la Caisse d'assurances ;

4° Qu'il soit accordé une feuille pour cent de déchet au lieu d'une demi-feuille.

Le conseil général a confié à une commission l'étude de la question, vu son importance.

Il eût été utile d'ajouter aux revendications des Syndicats le paiement des indemnités par la Caisse d'assurances quinze jours au plus tard après la fin des achats. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait plus tôt ?

Ces indemnités ne sont actuellement payées que quatre ou cinq mois après la livraison.

**Arrondissement de Figeac**  
**Cahors**

**Les reflets de Cahors.** — La *Dépêche* du 28 août publia un entrefilet que je n'ai pas été seul à commenter.

L'auteur de ces injures manifestait, ironiquement, le regret de ne plus voir mes lumineux reflets.

Je le remercie sur le même ton. Il a une façon de faire de la politique qui ne me paraît pas bonne, les injures sont faites pour agir et non pour convaincre.

M. Delpas, plus documenté que moi, a commencé une campagne qui doit avoir une suite. Je souhaite qu'il ait raison ; mais il ne m'appartient pas de donner mon humble avis.

Déjà X. Perpleix et bien d'autres avaient pris part à cet incident que les amis de M. Larnaudie semblent alimenter à plaisir.

Nous avons même vu un monsieur de Figeac venir critiquer avec beaucoup d'autorité des considérants d'un ferme républicain dont on avait surpris la bonne foi.

Cela prouve que le jour d'une élection nous ne serons pas égarés et que « Le Groupe, le Proletaire » sans concession aucune entraînera, vers le domaine des prétendues utopies, des républicains qui préfèrent, malgré leur opinion quelquefois modérée, aller de l'avant que de revenir en arrière avec des politiciens d'équivoque.

Le 11 juin dernier, M. Larnaudie aurait peut-être bien fait de nous laisser comme nous étions. Et puisqu'il éprouvait le besoin de faire du bruit, il devait se lancer à fond de train sur le parti de contre-révolution si bien organisé dans le canton.

Ainsi, au lieu d'exciter les esprits par des injures et de plaie à la réaction par une sortie inopportune, l'union qu'il avait lui-même préconisée aurait pu avoir lieu et aujourd'hui ces dissidents verraient poussés à l'extrême, et dont bénéficiera la réaction, n'existeraient pas.

Certains maires du canton, qui avaient pris part à la querelle, n'hésitent pas à reconnaître leur légèreté excessive, motivée du reste, par des renseignements erronés.

Certainement c'est pénible pour des hommes sérieux, de reconnaître publiquement une faute. Nous ne le leur demandons pas. Mais nous pouvons espérer que désormais ils oublieront les questions personnelles pour se livrer à la République et à la Libre Pensée.

Séraphin BAR.

**Yvonne de Piquefort Condottiere.** (Suite). — Son élection à la présidence du Comité, dit radical-socialiste, lui donna les raisons indispensables pour commencer l'œuvre de destruction qui lui avait été déjà assignée.

Ce jour là, dans cette salle nous n'étions pas trente ; or, pour couvrir une œuvre bien conduite, quelques plaisants prononcèrent le nom d'un fonctionnaire qui n'aurait pas en six voix, même avec la plus grande pression.

Il était de toute évidence que l'on voulait provoquer la division des républicains.

candidat et vous voterez pour lui contre la réaction.

**Un groupe d'électeurs républicains.**  
**Aynac**

**Lettre ouverte à M. Rigolard, correspondant Aynacois de la « Défense »**

Je n'ai nullement la prétention, et encore moins le temps, d'entretenir une polémique avec votre astucieuse philosophie, cependant, quoique vous patagez dans les faits, je vous ai promis de vous laver la tête chaque fois que vous m'en fourniriez l'occasion. Pour aujourd'hui n'épiloguons pas.

Vos sophistes élucubrations sont là pour nous prouver leur origine et nous montrer leur auteur caché... Au coup de griffe on reconnaît l'animal qui l'a donné ; personne ne s'y trompe.

Il faut bien reconnaître que vous avez fort peu de jugeote et pas grand chose à faire pour semer ainsi que vous le faites la division parmi nos paisibles concitoyens.

C'est un honneur d'être traités de poltrons par un courageux qui a pour habitude de ne jamais faire face à ceux qu'il appelle ses ennemis. Avec les 117 électeurs que vous traitez de la sorte, il y a les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la population d'Aynac qui sont tout aussi disposés que nous à vous donner congé sans autre forme, fussiez-vous un fils de Jupiter (*Hodie tibi, cras mihi*), aujourd'hui toi, moi demain.

Papa Carmagnolard est très content des mensonges que vous débitez et faites imprimer. Le public apprend mieux à vous connaître et surtout à vous apprécier à votre juste valeur. Peu nous chaut votre tempérament, l'essentiel est que vous êtes surpris en flagrant délit de mensonge !

Naïf Rigolard !... vous avez besoin d'apprendre à lire. Votre bile rageuse vous fait prendre les vessies pour des lanternes.

Semblable à celle d'un disciple d'Epicure, votre malignité vous fait voir tout en noir ; nos bonnes qualités sont des défauts ; vos défauts sont des vertus. Chassez la grosse poutre de votre œil avant de vouloir enlever le cheveu de l'œil du voisin. Les vérités qu'il vous faut avaler malgré vous, sont d'horribles grossièretés : vous en êtes arrivé inconsciemment au paroxysme de la rage. Voilà l'œuvre que vous seul accomplissez à Aynac. Tant pis d'un côté !... Tant mieux de l'autre !...

Vous excellez à travestir le passage essentiel de ma lettre. Une coquille d'impression m'a fait dire chants nationaux pour chants populaires (*errare humanum est*), il est de la nature de l'homme de se tromper. N'en fiessez-vous pas de plus grosses, votre confesseur n'aurait pas grand mal à les absoudre !...

Et néanmoins, pauvre Rigolard !... c'est bien moi qui te laverai la tête chaque fois que tu m'en fourniras l'occasion !...

**Un Carmagnolard.**  
**Bio**

**Serie d'accidents.** — Il y a quelques jours, la femme Vielcazal tombait d'un prunier et se cassa une jambe.

Peu après, le nommé Basile Ventach, en chargeant des fagots se blessa si grièvement à un pied qu'on craint qu'il ne reste estropié. Enfin, aujourd'hui, le sieur Laforgue père a été projeté à terre par un cheval emballé et s'est démonté une épaule. Il va se rendre à la clinique du docteur Chammar à Tulle.

On ne saurait trop louer le courage et la présence d'esprit de la bru de Laforgue qui s'est fait traîner par le cheval et a failli être tuée par la charrette qui en se renversant ne lui a fait que quelques meurtrissures sans gravité.

**Laureses**  
**Voir en quatrième page.**

**Arrondissement de Gourdon**  
**Gourdon**

**La Situation Politique**

L'arrondissement de Gourdon présente sur le reste du département, quant à la situation respective des partis, en vue des luttes prochaines, un extraordinaire avantage. La lutte s'y fera entre des idées et des principes. Les républicains s'y trouveront unis contre les tenants de la réaction, il n'y aura sûrement point entre eux de lutte éternuante et fratricide. Les électeurs de l'arrondissement tout entier sont dès maintenant mis en garde contre les manœuvres anciennes par lesquelles un ex-républicain réussit, à trois reprises, à capter les suffrages de la démocratie gourdonnaise, et à faire échec aux vrais représentants de l'idée laïque et républicaine : M. Lachèze se meurt dans les spasmes derniers de ses méfaits politiques et de ses abandons doctrinaux.

Tout l'élément républicain intelligent de nos villages lui garde rancune de la honte que ses successives rechutes de gambettiste repentit, fait rejaiillir sur la circonscription entière. M. Lachèze est un homme perdu.

En même temps, l'étoile du sympathique conseiller général de Vayrac se lève à l'horizon politique ainsi qu'un astre nouveau. Les rancunes défuntes se dissolvent à la faveur de ses radiations oubliées. La Renommée leur tisse des triomphes prévus. L'avenir est à sa jeunesse.

Quant au robuste sénateur de Gourdon, ses travaux parlent pour lui ; ce leader de nos campagnes ne fut point dépaycé dans les silencieux jardins du Luxembourg. Il y fit à l'aprem sa tâche et nous revient les mains pleines de ses récoltes. Tout le département voudra faire à M. Couca un triomphe digne de ses efforts. L'auteur du projet de loi sur

les retraites ouvrières peut compter sur la gratitude des souffreteux et des travailleurs.

A côté de lui les champions réactionnaires passeraient pour des histrions sans prestance et sans valeur.

**Eclairage électrique.** — Heureux habitants de Gourdon !

Après avoir contemplé l'éclipse de soleil, vous voilà obligés de subir l'éclipse de l'électricité. En effet, depuis quinze jours environ, la lumière s'éteint subitement et la ville reste plongée dans la plus profonde obscurité, et cela plusieurs fois dans la même soirée.

Vraiment, la Compagnie concessionnaire en prend trop à son aise ; nous ne savons si elle a reçu des observations de la part de qui de droit au sujet de la façon dont la ville est éclairée ; aussi conseillons-nous aux particuliers, abonnés de l'éclairage électrique, de former un syndicat, de façon à obliger la Compagnie à prendre les précautions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'éclairage électrique et d'obtenir une réduction sur les prix qui sont vraiment trop élevés, en comparaison de ceux des autres villes éclairées par le même système.

**Rignac**

**Et le chemin ?** — Depuis plus de dix ans, le conseil municipal de notre commune a voté un crédit pour la réparation du chemin de la côte de Lallemand, et depuis dix ans, les habitants de Rignac constatent qu'aucune réparation n'a été faite.

Où donc est ce crédit ? Qu'en fait-on ? Que veut-on en faire ? Est-ce que M. le maire ne pourrait

**Lire en 4<sup>e</sup> page la suite de nos locaux.**

**AVIS**

M. FARGE, fabricant d'articles de voyage, 6, Avenue de la Gare à Cahors, a l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de toutes les réparations concernant tous les articles de voyage.

**TOURCOING 1906** Exposition des Industries Textiles

**Les Malaises Communs**

à la GROSSESSE sont fort pénibles EN ÉTÉ SURTOUT mais si les futures mamans prennent régulièrement de

**L'ÉMULSION SCOTT**

elles éviteront TOUTES SOUFFRANCES et assureront à leur bébé une saine croissance.

L'huile ordinaire ou les émulsions faites avec des huiles fraudées ne leur donneraient pas les mêmes résultats et, au contraire, leur abîmeraient l'estomac.

SEULE, en effet,

**L'Émulsion SCOTT**

est consciencieusement préparée avec de l'H

pas enfin l'employer à faire exécuter les travaux promis et nécessaires ?

M. le maire est sans doute un homme très occupé : il n'a pas le temps de songer à tout au milieu des tracasseries que lui occasionnent sa gestion municipale ; cependant, les contribuables n'ont pas à entrer dans ces détails ; ils constatent que le chemin n'est pas réparé, que les crédits votés il y a dix ans n'ont pas été employés ; et c'est tout.

Les contribuables n'ont pas à voir si M. le maire est très occupé surtout par cet excès de travail qu'il commet lors de la pétition contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Les contribuables ont payé, ils paient, ils ne veulent pas qu'on se moque d'eux. C'est pourquoi, ils réclament la réparation du chemin de la côte de Lallemand.

Espérons qu'ils auront satisfaction.

#### Labastide-Murat

Marché. — Blé, 12 fr. à 12 fr. 50 ; avoine, 5 fr. 25 à 5 fr. 50 ; pommes de terre, 2 fr. 50, le tout les 80 litres.

Poulets, 0 fr. 80 le demi-kilo.

#### Vayrac

Banquet des Vétérans des armées de terre et de mer. — Le 24 courant, aura lieu à Vayrac, le banquet annuel des Vétérans des armées de terre et de mer. A l'issue du banquet aura lieu une conférence qui sera faite par un délégué de la Société.

Soirée théâtrale. — Sur l'initiative de notre ami, M. A. Bourdet, une grande soirée théâtrale sera donnée le 24 courant, à 8 heures du soir, au théâtre de notre ville par nos collègues en vacances.

Les pièces à l'étude sont : *Les Deux honneurs* et *Le Gendarme est sans pitié*.

Cette soirée sera donnée au bénéfice de la Société de secours mutuels de Vayrac.

Dans le courant de la semaine nous ferons connaître à nos lecteurs le programme de cette petite fête.

Toutes nos félicitations à nos jeunes étudiants qui, dans un but philanthropique, ont avec plaisir, sacrifié une partie de leurs vacances.

#### Reilhaguet

L'inauguration de l'Ecole des filles de Reilhaguet aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre sous la présidence de M. Cocula, sénateur.

#### Laurettes

Nous recevons au dernier moment la lettre suivante d'un lecteur du *Journal du Lot* et nous nous faisons un plaisir de l'insérer.

Vous avez commencé dans le *Journal du Lot* une campagne en faveur du tramway desservant Laurettes.

Vous avez invité le Conseil municipal à prendre plusieurs délibérations à ce sujet. Vous avez même, je crois, fais des démarches auprès de notre sénateur.

Je voudrais vous demander n'entendant plus parler de rien et ne voyant dans votre journal aucune ligne à ce sujet, ce que vous en pensez et si comme dans bien des cas semblables cette question de tramway n'est pas dans le panier ?

Ne voyez-vous donc pas qu'avec un Conseil tel que celui de Laurettes vous n'obtiendrez jamais rien, car ainsi que vous le disiez dans un article paru dans le *Journal du Lot*, seul l'honneur de sortir de l'urne doit lui suffire.

Voyez Gorges qui, il y a peu d'années a eu son courrier. Vous, vous l'attendez. Aujourd'hui, je lis : un bureau de poste vient d'être créé à Gorges et Laurettes aura, comme par le passé, une journée de retard pour sa correspondance.

On vous dit : « Vous aurez une foire par mois ! » Y croyez-vous et pensez-vous que sans communication vos marchés feront bonne figure ?

Permettez-moi que je vous dise : si vous ne formez un Comité qui étudie ces questions, fasse une pétition, voit l'utilité d'une souscription volontaire et d'une imposition, vous n'obtiendrez rien.

N'attendez donc pas si vous voulez voir réussir quelques-unes de ces demandes que le conseil soit de cet avis, faites vous mêmes, nous tous, ce qui est en notre pouvoir et peut-être ainsi réussirez-vous.

Veuillez agréer, etc. D. V.

## MARCHÉS AUX PRUNES

Aiguillon (Lot-et-Garonne), 7 septembre. — Voici les cours pratiqués à la foire du 6 septembre :

Les 60/4, fruits au demi-kilo, de 26 à 30 fr. ; 70/4, de 22 à 24 fr. ; les 80/4, de 18 à 20 fr. ; 90/4, de 16 à 18 fr. ; 100/4, de 12 à 13 fr. ; 110/4, de 8 à 10 fr. ; fretin, 6 fr. ; le tout le quintal.

Granges (Lot-et-Garonne), 7 septembre. — Apport 400 quintaux. Vente assez active. Les marchands manquaient. Avis pour le prochain marché, qui sera bien approvisionné. Cours pratiqués :

Les 60/4, 30 et 32 fr. ; les 70/4, de 22 à 23 fr. ; les 80/4, 18 et 20 fr. ; 90/4, 16 et 17 fr. ; 100/4, 13 et 15 fr. ; 110/4, 9 et 10 fr. ; fretin, de 6 à 8 fr.

Caseneuve (Lot-et-Garonne), 7 septembre. — Favorisé par un temps splendide, notre premier marché aux prunes a été très approvisionné. Notre vieille cité caseneuvilloise va reprendre son ancienne renommée pour le commerce, qui avait été perdue depuis quelques années. Ainsi les propriétaires des environs ont redoublé de zèle pour apporter leurs marchandises. Environ 500 quintaux de prunes ont été apportés. Voici les cours pratiqués :

Les 60/4, de 27 à 28 fr. ; 70/4, de 22 à 23 fr. ; 80/4, de 18 à 20 fr. ; 90/4, de 15 à 16 fr. ; 100/4, de 13 à 14 fr. ; fretin, de 7 à 10 fr.

Clairac (Lot-et-Garonne), 7 septembre. — Apport, 1.200 quintaux. — Les 50/4, de 32 à 35 fr. ; 60/4, 25 fr. ; 70/4, de 20 à 21 fr. ; 80/4, de 17 à 19 fr. ; 90/4, de 14 à 18 fr. ; fretin, de 6 à 8 fr.

## Bulletin Financier

Les premières dispositions du marché semblent meilleures et facilitent quelques affaires. Mais un léger tassement se produit en cours de séance et l'on clôture à peu de chose près aux cours de la journée d'hier.

Notre 3 0/0 fait 100.25.

Les établissements de crédit bien que très fermes, varient peu. La Banque de Paris est très soutenue à 1480 ; le Crédit Foncier vaut 717 ; le Crédit Lyonnais se négocie à 1170 ; le Comptoir National se tient à 658 ; la Société Générale est demandée à 647.

Nos chemins sont aujourd'hui moins actifs. Le Nord cote cependant 1855, le Lyon ne fait plus que 1415 ; l'Orléans est à 1520.

Le Suez est à 4,500 ; le Rio se négocie à 1075.

Sauf les fonds russes qui sont aujourd'hui plus lourds, les rentes étrangères sont sans changements notables. L'Extérieure reste à 93.05 ; l'Italien à 105.65 le Portugais à 70.12. Le Russe 3 0/0 1891 passe à 82.20 ; le 3 0/0 1896 se traite à 80.50 ; le 4 0/0 C. cote 94.85. Le Serbe est à 83.45. Le Turc fait 92.80 ; la Banque Ottomane 610.

La Banque Centrale Mexicaine est recherchée à 475.

En banque, l'action Capillitas est très recherchée à 60.50.

## Chemin de fer d'Orléans

### Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

ALLANT FAIRE LA VENDANGE DANS DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS VINICOLES PENDANT LA CAMPAGNE DE 1905.

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3<sup>e</sup> classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans situées dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements :

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne.

Pour bénéficier de cette réduction, les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq au moins à l'aller et au retour et effectuer sur le dit réseau un parcours de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour).

Ils devront être porteurs d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange ; sur la présentation de ce certificat, ils paieront place entière à l'aller et le même certificat servira de billet

pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune et qu'il constate qu'ils ont été occupés aux travaux de la vendange.

Ils seront transportés dans les trains qui leur seront désignés par la Compagnie. A cet effet chaque groupe devra faire connaître au chef de la station de départ, la veille avant 6 heures du soir, le nombre de vendangeurs le composant et leur destination ; les bagages des bénéficiaires devront être présentés à l'enregistrement une heure au moins avant le départ de ce train.

Cette réduction sera accordée, pour l'aller, du 20 Août au 15 Octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de trente jours.

A titre exceptionnel, le bénéfice de ces dispositions est étendu jusqu'au 10 Novembre, pour l'aller, aux ouvriers (hommes ou femmes), dont les producteurs de raisins de table de la région de Port-Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., pourront avoir besoin, cette année, en vue du ciselage et de la cueillette des dits raisins.

## Atelier de Tapisserie

### JEAN MISPOULIÉ

#### TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS  
41, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers-peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.

#### TRAVAIL SOIGNÉ

#### PRIX MODÉRÉS

## ON DEMANDE

Un garçon de 14 à 15 ans pour clouer des caisses à la scierie de Labéraudie.

S'y adresser.

## RÈGLES Méthode inflexible pour tous retards. 11 fr. Poste de la Loire, Chantenay (Loire-Inf.)

## Bibliographie

### Prime gratuite à tous nos abonnés

Pour recevoir gratis et franco pendant un mois le superbe Magazine illustré

### Madame et Monsieur

Il suffit à nos abonnés d'envoyer leur bande sous enveloppe ouverte affranchie à cinq centimes, 3, Rue Rossini, à Paris.

#### Sommaire du N° du 10 Septembre 1905

Couverture : Enfants japonais lisant dans un journal la conclusion de la paix. — Lady Minto (1 gr.). — La jeune fille anglaise jugée par des françaises. — Les vacances du cardinal Merry del Val (9 gr.). — Sorel le gagnant de la Coupe des Pyrénées (2 gr.). — La Chronique de la Mode par Mme Carrette, et 3 dessins. — La Mode par la photographie (1 gr.). — Quelques grands fusils de France (7 gr.). — Les vacances des Directeurs de Théâtres (2 gr.). — Roman inédit par Mme la Duchesse de Sutherland, dessin de Jeannot. — Flançaille du Prince de Bavière (4 gr.). — Echos. — Bloc-Notes (6 gr.).

## LES ANNALES

### POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

DIRECTEUR : Adolphe BRISSON  
SOMMAIRE DU 10 SEPTEMBRE 1905

Texte : Notes de la semaine ; Temps nouveaux, Le Bonhomme Chrysale. — Questions du Jour : Les employés des Postes, Paul Ginisty. — Littérature étrangères : Le petit Presbytère Vert, Elen Lasneur. — Souvenirs d'Enfance : Devoirs de vacances, Pierre Loti. — Echos de Paris, Sergines. — Le livre du Jour : L'île Sakhaline, Paul L'abbé. — Poésie, Jacques Normand. — Pages oubliées : Victor Hugo chez lui, Arène Houssaye. — Un dîner chez Victor Hugo, Charles Monselet. — Les inconvenients de la popularité, M<sup>me</sup> Richard Lesclide. — Revue des Livres : L'« Ile

Sakhaline », par Paul L'abbé, Georges Claretie. — Mouvement scientifique, Hende Parville. — Pages étrangères : Rosevelt et sa famille, XXX. — Les espérances, roman, Mathilde Alanc.

Gravures : Le grand pacificateur ; Portraits de M. Roosevelt et de sa fille Alice. — L'île Sakhaline : Cinq photographies. — La poste et les postiers : Six photographies. Portrait de M. Bérard.

Musique : La « Rivière ». Poésie de Raoul de Fréchenot ; musique de Désiré Dihau.

Lectures pour « La Veillée » : La « Petite Fonctionnaire » ; Le bureau de poste de Pressigny-sur-Loire, Alfred Capus. — Pièces à réciter : Notre Concours d'Espéranto ; Pour les tout petits ; Comédie.

#### Abonnements :

FRANCE, ALGÉRIE ET TUNISIE : 10 fr. par an.

UNION POSTALE : 12 francs 50 par an. Envoi gratis d'un numéro spécimen sur demande affranchie adressée 15, rue Saint-Georges, Paris.

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1885, du 9 Septembre 1905.

Fleurs-chimères, par A. Aeloque. — La fabrication du coton hydrophile, par P. de M. — Chariots transbordeurs électriques, par Daniel Bellet. — Formation rapide de taches solaires, par Lucien Rudaux. — L'industrialisation de la perte et du canon du Rhône, par J. Corcelle. — La vision au fond de la mer, par Henri Coupin. — La science au Japon, par D. L. — Le canon automobile, par Henry Bougeois. — Le dédoublement des substances réciniques par la lumière polarisée, par A. H. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 4 septembre 1905, par Ch. de Villedeuil. — Une industrie africaine, la fabrication de l'huile de palme par Pierre de Mériel.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1710<sup>e</sup> livraison (9 Septembre 1905).

Le secret du gouffre, par Pierre Maël. — Un lac de sel solidifié. — Les paniers de bois, par Charles Géniaux. — Le rat et l'éléphant, par Marc E. Barry. — Le trust du soleil, par Danielle D'Arthez. — Les villes disparues de la France, par Anthyme Saint-Paul.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois, 11 fr. Le numéro 40 centimes. Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard St-Germain, 79, Paris.

## LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Roine, Paris, 6<sup>e</sup>. — Sommaire du 7 Septembre 1905.

Chronique. — Fernand Lafargue : Doré sur tranches. — La baronne Staffe : Spolii (suite). — Jean Bouvier : L'envoûtement (suite). — Capitaine Danrit : La guerre fatale (suite). — Marc Mario : Femme d'officier (suite). — Emmanuel Gallus : La Tare (suite). — Variétés.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

#### La Vie Heureuse

L'Eclipse du 30 août, la Catastrophe du « Farfadet », le Raid du « Lebaduy », tous ces événements tragiques ont captivés qui viennent de s'imposer à l'attention universelle, êtes-vous curieux d'y assister, de les voir défilés sous vos yeux en de saisissantes photographies qu'un texte vivant anime et commente ? Il n'y a pour cela qu'un moyen : c'est de lire le n° de Septembre de *Lectures pour Tous*, la plus passionnante des revues d'actualité. A côté de pages sensationnelles comme le Carnet de route d'un proche parent Tsar, témoin oculaire des événements d'Extrême-Orient, vous trouverez dans l'attrayante revue illustrée de la Librairie Hachette et Cie de poignantes évocations du passé, d'instructifs documents sur l'une des plus récentes découvertes de la science, des articles de fantaisie et de gaîté, de pathétiques romans et nouvelles.

Voici d'ailleurs le sommaire complet du n° de Septembre :

Un échappé des Massacres de Septembre, par G. Lenôtre. — L'éclipse du 30 août 1905. — En Mandchourie avec le grand-duc de Boris. — Le Raid du « Lebaduy ». — Au pays des Glaieuls, nouvelle. — Sports excentriques. — Faunes en Villégiature. — La plus petite Usine du monde. — Le Mirage, roman. — Vingt-heures à la campagne. — Après la Catastrophe du « Farfadet ». — Une seule langue pour tous.

Abonnements : Paris et départements 7 fr. Etranger, 9 fr. Le N° 50 centimes.

## Le Globe Trotter

Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : 4, rue de la Vrillière, Paris. Sommaire du 7 septembre 1905.

La danse des serpents à sonnettes, Talloires. — L'île du Trésor, A. M. — Le « Globe Trotter » à travers le monde : Une idole gigantesque ; La plus confortable des mangeoires ; Un fauteuil en cornes de bisons ; La mode en Nigérie. — Les aventures d'Hercule Hardi, Eugène Sée. (Illustrations de Toñani). — Entre le Niger et le Tchad (Interview du commandant Moll), G. François. — Féticheurs et Fétichistes : Une curieuse théorie de la météopéyose, Georges de Barrau. — L'obus invisible. Récit d'observations vécutées (suite) (Illustrations d'Hollowinski), André Laurie. — Curiosités naturelles : Les bonbonnières dans l'Océan. — Les voyages de nos lecteurs : Palais d'hiver et palais d'été. — Enquêtes mutuelles : L'application pratique du Jiu-Jitsu. — Le dentiste japonais. — Ça et là à travers le monde. — Les missions françaises : le chemin de fer du Congo, G. F. — Carrières coloniales. — La vie mondiale : Le chameau en Australie ; Nouveau produit oléagineux ; La France à Tombouctou en dix-neuf jours ; Une descente de lit originale. — Conseils aux amateurs de grandes chasses.

Nos Concours. — Concours N° 188 (Les combinaisons). — Soixante prix. — M. Sphinx.

#### Revue Forêtienne et Revue du Sud-Est. — Le n° 93 contient :

Cœur de Pierrot, drame fantaisiste en un acte et en vers par Alfred Fourrier. — Las de cheminer à l'aventure, Pierrot s'en revient au logis conjugal pour savourer enfin le bonheur paisible d'aimer sa compagne, sa maison et son jardin. Hélas ! Colombine, affolée par la longue absence de son cher vagabond, s'est empoisonnée !

L'Autre Messie, roman, par Marcel Roland. Thème très original : l'action se passe vers 1950, l'esprit rationaliste a triomphé, toutes les églises sont fermées en France. Un prêtre lyonnais, l'abbé Florian, entreprend de ressusciter la foi catholique sur notre sol. Cet abbé Florian est comme l'antithèse du défrôqué exalté par Zola dans les Trois Villes.

Les canaux d'irrigation du Rhône, par Adolphe Pleyre, ancien député d'Uzès. M. Pleyre ne partage pas l'opinion de M. Bartissol : selon lui, la viticulture ne se relèvera pas ; il faut que nos campagnes du Midi essayent les céréales et l'élevage, et pour cela il faut que l'Etat reprenne les projets déjà conçus par Sully et Colbert, étudiés et approuvés par des ministres comme MM. de Freycinet, de Mahy, Sadi-Carnot et Loubet ; la canalisation du Rhône et l'irrigation des départements arides tels que l'Ardèche, la Drôme, la Vaucluse, l'Hérault et le Gard.

Poèmes, par Paul Barreau, Joseph Mounier, Raymond Meynard ; L'autre Rive, nouveau, par Pierre Handrey ;

Aux temps des dieux, par René String ;

Un romancier russe, Anton Tchekow, par Ida Sée ;

Les Dames, nouvelle traduite de Tchekow, par Ida Sée et L. Skiammanski ;

Le XXVI<sup>e</sup> Congrès de géographie commerciale, par Edouard Fournier-Lefort et Pierre Messian ;

Les Plerinages d'Art : Orange, Avignon, Nîmes, Béziers, par Aimeric des Milhères et Adolphe Pleyre ;

Les Livres et Revues, par Rémy Salvador, Emmanuel Delbousquet, Marcel Roland, Louis de Romanet, J. F.-L., Pierre Messian.

Prochainement, la « Revue du Sud-Est » publiera :

Les Trois Muses, par Cécile Sauvage ; le Désir de l'Immortalité, par Pierre Messian ; Pischec, par Martial et Combelle.

Envoi d'un numéro spécimen gratuit sur demande, à St-Etienne, rue Gérardot.

Tous les manuscrits sont lus soigneusement.

## FUTAILLES A VENDRE

MM. GENETIER & C<sup>ie</sup>, marchands de futailles en gros, 18, 20, 22, Quai de la Rapée, à Paris, informent MM. les Viticulteurs qu'ils possèdent un stock considérable de futailles de tous genres à des prix très réduits. Ils se tiennent à leur entière disposition pour leur faire connaître les qualités et conditions de vente de ces marchandises et au besoin leur en adresser de petites quantités suivant leur désir et sans augmentation de prix.

## BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9  
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT  
Fournir un Dentier dans la même journée  
Tous les travaux sont garantis sur facture  
Deux ans de crédit sans payer  
plus cher qu'ailleurs  
GRANDE BAISSÉ DE PRIX

## MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie  
HORLOGER, BIJOUTIER  
JOAILLER  
CORBEILLES DE MARIAGE  
Fantaisie. — Articles de Religion  
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS  
ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT  
Réparation et gravure  
Seul représentant de l'OMÉGA  
Seul représentant de  
l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Grande société d'Habitations à bon marché demande un Agent Général par arrondissement, 150 fr. par mois et fortes remises. Ecrire à M. CLÉDIE Inspecteur, 4, rue St-Ligory, à Toulouse.

## LA NORWICH UNION

La plus ancienne C<sup>ie</sup> Vie du Monde  
Bénéfices et intérêts garantis ;

## LA COMMUNAUTÉ

La plus importante Mutuelle pour  
l'acquisition en commun de valeurs  
à lots garanties, après 5 ans. Demander  
Agents dans arrondissement et  
communes. Ecrire Inspecteur, à  
Feyzin (Isère).

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE  
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE  
L'ÉCOLE NORMALE  
D'INSTITUTEURS  
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR  
LUI-MÊME

## L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine  
de Paris  
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France  
Successeur de BAKER  
75, Boulevard Gambetta  
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait  
et entièrement garanti

Le propriétaire gérant : A. COUÉSANT.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 2

## MADELEINE

ET

### PETIT-PIERRE

Nouvelle

PAR O. JUSTICE

III

Dissimulant peine, sa il leur donna le bonsoir comme de coutume et les envoya au lit.

Lorsque lui-même se fut retiré avec sa commère, il lui conta son embarras et se répandit en doléances.

— Oui-dà la mère, disait-il, je vois bien que la Merlaude avait raison. Ces deux enfants nous causeront du tourment et ce sera notre faute. Nous leur avons laissé prendre trop d'amitié l'un pour l'autre, et peut-être est-il déjà trop tard pour les séparer.

— Il est vrai, répliqua la meunière, et je ne m'en préoccupe pas d'aujourd'hui. Mais avouez qu'ils semblent faits l'un pour l'autre, et qu'ils sont si charmants

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Haras.

qu'on en est desarmé.

— C'est la vérité vraie, dit le bonhomme en se grattant l'oreille ; et l'on serait embarrassé pour en trouver qui les vaillent à deux lieues au alentours, pour l'esprit et pour la gentillesse, Madeleine fera un joli brin de femme.

— Certes, mon homme, tu dis juste. Si j'étais que toi, je les laisserais ensemble et à la grâce de Dieu ! Pour moi je ressentirai la peine qui leur sera faite et si l'un des deux s'en va, je serais malheureux.

— Voilà pourtant, s'écria Martin, comme vous êtes, chétives pécores, qui ne réfléchissez à rien et qui gâtez tout par vos sottises faiblesses ! Puis lorsque le mal est fait, vous éclatez en reproches et vous perdez courage. Je dis que ces enfants doivent être séparés. Notre Pierre est en âge d'apprendre à se servir de ses bras ; le père Caillé est un brave homme. Sa ferme n'est pas loin, il est mon ami, je lui parlerai.

— Vous êtes le maître, à votre volonté ! répondit la femme désolée. Mais ces enfants sont bien malheureux et nous aussi.

Le meunier se sentit ému. Il reprit donc doucement, en flattant la Martine : — Bellement, bellement, ne nous chagrions pas. Vois-tu femme, ce que j'en dis est pour le bien. Quand il faudra se quitter, je serais le premier peiné et je n'en souffrirai pas moins que toi.

Or, à côté de la chambre de Martin, se trouvait un cabinet noir.

Petit-Pierre se doutant de quelque complot, s'était glissé hors de sa couchette pour venir sur la pointe des pieds jusque dans ce cabinet. Il avait entendu cette conversation et d'autres paroles encore par lesquelles le meunier exprimait ses craintes sur une amitié qui pouvait dégénérer en amour ce qui eût été dit-sait-il un grand malheur.

Le pauvre enfant s'enfuit dans sa chambre, ayant toutes les peines du monde à ne pas éclater.

Lorsqu'il fut sous ses couvertures, il donna libre cours à ses larmes et se lamenta tout son saoul, disant à chaque instant :

— Mon Dieu que je suis donc malheureux !

Le lendemain, il eut mal à la tête et garda le lit.

Le père, inquiet évita de rien lui dire qui put le peiner. De son côté le garçon ne souffla mot.